



les Cahiers de la profession



Résultats des élections
dans les Conseils régionaux de l'Ordre

Aa Bb Cc Dd Ee Ff
 Gg Hh Ii Jj kK Ll Mm
 Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt
 Uu Vv Ww Xx Yy Zz
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Construction d'une signature

Comment représenter l'Ordre des architectes ? Il nous semblait nécessaire de relier les formes premières que constituent le cercle et le triangle à des compositions plus complexes tout en restant dans une grande retenue. Il fallait à la fois définir une syntaxe et permettre toute évolution. La signature se veut en ce sens le début ou la fin d'une expression ouverte.

En tenant compte de la manière dont l'Ordre des architectes s'est représenté par le passé, une organisation des signes fut définie permettant de juxtaposer l'intitulé « Ordre des architectes » les deux lettres de l'acronyme « O » et « A », mais également si besoin le nom de la région concernée, et pourquoi pas des images et le titre d'un sujet exposé. Les proportions de cet assemblage relèvent d'une trame basée sur le carré et le nombre d'or. Une grande simplicité, voire une évidence émerge de cette composition qui ne relève aucunement de cette compétition hystérique des signes de reconnaissance à laquelle nous assistons quotidiennement. Cette retenue caractérise il me semble le travail de l'architecte.

Le sigle « O » « A » est travaillé géométriquement. Les formes de construction peuvent d'ailleurs, lors d'un usage en taille plus importante, rester apparente. Comme peut aussi évoluer le signe au trait sur fond noir vers un cercle tridimensionnel photographié avec son ombre sur un support conservant sa matérialité. Ces éléments sont proposés de manière à rendre tout usage de la composition aisé en partant du plus simple et de la plus petite dimension jusqu'à ces enseignes pouvant véritablement reprendre cette tridimensionnalité sur un support de qualité.

La typographie choisie se définit par sa construction géométrique simple. Conçue en 2009 par le dessinateur de caractères Sébastien Delobel, la « Tomica » grasse a été légèrement retravaillée pour l'inscription « Ordre des architectes » (*voir ci-dessus*).

La signature permettra à chaque architecte de signaler son appartenance à l'Ordre, mais également de signer de manière retenue son bâtiment en associant son nom dans le système graphique proposé. Là encore, la grande retenue du signe permettra d'en faire usage de manière discrète et esthétique sur l'architecture, dans les courriers comme de manière plus expressive dans une exposition par exemple.

À présent il nous faut souhaiter un usage civique de ce signe et de ce système pour permettre sa durabilité et sa crédibilité. ■

- 2 Construction d'une signature
- 3 De beaux défis pour la prochaine mandature !
- 4 Charte graphique, des habits neufs pour l'Ordre et une proposition de sigle pour les architectes
- 5 Archigraphie 3, une étude économique de la commande d'architecture
- 8 L'Ordre des architectes met en place un service de médiation de la consommation
- 10 Retour sur le congrès et l'Assemblée générale de l'Union Internationale des Architectes
- 12 Composition des Conseils régionaux de l'Ordre 2017-2020
- 20 Trois listes pour l'élection 2017 du Conseil national de l'Ordre
- 21 Connaissez-vous la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) et la PIIE ?
- 22 Les Maisons de l'architecture, des parallèles qui se rejoignent – bilan 2015-2017
- 24 Les premières photos de l'édition 2017 des Journées portes ouvertes des architectes

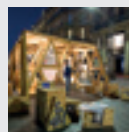


Photo de couverture : JPO 2017 - Pavillon à Toulouse
 © Nicolas Navarro

Les Cahiers de la profession sont disponibles en version Adobe PDF sur www.architectes.org/Cahiers-de-la-profession

Éditeur : Conseil national de l'Ordre des architectes
 Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, BP 154, 75755 Paris cedex 15
 Tel. : (33) 1 56 58 67 00 - Fax : (33) 1 56 58 67 01
 Email : infodoc@cnoa.com - Site internet : www.architectes.org
 Facebook : www.facebook.com/conseil.national.ordre.architectes

Directrice de la publication : **Catherine Jacquot**
 Rédacteur en chef : **François Rouanet**
 Coordination : **Chantal Fouquet**
 Maquette : **Étienne Charbonnier**
 Impression : **publi2M**
 Dépôt légal : novembre 2017 - ISSN 1297-3688



De beaux défis pour la prochaine mandature !

Les Conseils régionaux sont élus depuis le 12 octobre dans la nouvelle configuration des régions fusionnées. Ainsi l'Ordre des architectes comprend désormais dix-sept Conseils régionaux et un Conseil national.

Pour les nouvelles régions c'est une étape importante ; la période transitoire de trois années qui vient de s'ouvrir va permettre aux Conseils d'organiser leur mutualisation et de mettre en place la représentation de la profession sur des territoires parfois très vastes. Cela ne pourra se faire sans nos partenaires que sont notamment les Maisons de l'architecture et les organismes de formation.

Dans la loi LCAP et le décret sur l'organisation de la profession, des règles nouvelles pour un service plus efficace auprès du public ont été mises en place : règles de parité et de limitation des mandats, déclaration des permis de construire et des permis d'aménager par l'architecte, et déclaration de formation continue obligatoire sur le site www.architectes.org. Ces nouvelles règles permettront de mieux combattre les signatures de complaisance si néfastes pour la profession. La représentation professionnelle ainsi confortée rassemble les architectes et assoit leur crédibilité auprès des pouvoirs publics.

D'autant que nos missions évoluent vers au moins deux domaines importants :

L'urbanisme, avec le recours obligatoire à l'architecte pour le permis d'aménager. C'est une première étape, tant la nécessité de recours aux concepteurs devient indispensable dans l'élaboration des projets et règlements urbains.

La réhabilitation des bâtiments existants et des sites, parfois soumis aux risques naturels et à la pollution, ou bien comme certains centres villes désertés par leurs habitants, devenus obsolètes dans leurs usages, et dont la revitalisation demande des interventions complexes.

Le ministère de la Transition énergétique et solidaire a l'intention de proposer au Parlement dans le cadre du Projet de loi de finances 2018, l'éligibilité des frais de diagnostic et d'études avant travaux, au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Nous répétons depuis trois ans que toute rénovation énergétique est un projet d'architecture alliant technique, usage et valeur patrimoniale, et nous demandons un diagnostic global avant tous travaux. Il semble que nous ayons été entendus. Les études sont pour le particulier, *in fine*, une économie et le projet donne aux habitants le désir d'un mieux vivre seul susceptible d'entraîner massivement la rénovation énergétique indispensable pour s'adapter aux évolutions climatiques et en limiter les effets. Les architectes, en toute responsabilité, s'emparent de ces domaines pour lesquels les attentes du public sont fortes.

Après les élections régionales, les élections du Conseil national auront lieu le 24 novembre 2017.

Je vous salue donc tous, et en cette fin de mandat, vous remercie de votre engagement pour l'architecture. ■

Catherine JACQUOT

Présidente du Conseil national
de l'Ordre des architectes



Charte graphique

des habits neufs pour l'Ordre et une proposition de sigle pour les architectes

Considéré comme sobre, élégant et moderne à sa création en avril 1986, le logo de l'Ordre avait nécessairement vieilli. En outre, force est de reconnaître que l'unité graphique de l'institution, structurée autour de son logo s'était au fil du temps largement perdue, chaque Conseil régional ayant avec les années, adopté sa propre charte graphique, plus ou moins proche de l'initiale. Au résultat, on ne pouvait que regretter un manque d'unité préjudiciable à l'institution.

La réforme territoriale qui a recomposé le périmètre et l'appellation même de plusieurs régions a constitué une bonne opportunité, l'objectif étant de profiter de cette occasion pour réaffirmer une identité graphique applicable à toutes les entités ordinales, ainsi qu'aux supports de communication ordinaux internes et externes.

Ruedi Baur qui s'est vu confier cette mission, avait pour tâche de répondre à plusieurs objectifs :

Pour l'institution il s'agissait tout d'abord d'harmoniser les usages en créant une identité graphique unique et de moderniser le logo sans créer de rupture. L'Ordre entendait affirmer la continuité d'une institution incontournable et aujourd'hui incontestée; il souhaitait également véhiculer à travers ce logo une image de la profession traduisant l'idée de sobriété, solidité, stabilité, sans pour autant être élitiste.

Autre objectif: créer un signe de reconnaissance à l'usage des architectes.

Le logo ordinal est réservé bien entendu au seul usage de l'Ordre. Les architectes quant à eux ne disposent pas, comme les médecins, les avocats, les notaires ou les géomètres, de sigle propre à leur profession. La question de la création pour les architectes d'un « caducée » s'est régulièrement posée comme signe d'appartenance à une même communauté, voire signe de solidarité, sans jamais aboutir.

La loi LCAP a fourni deux opportunités qui ont plaidé en faveur de la création d'un sigle, pouvant permettre de développer la visibilité de la profession: il s'agit tout d'abord de l'indication du nom de l'architecte et de la date de la construction sur la façade rue des bâtiments; il s'agit également de

l'indication du nom de l'architecte, auteur du projet sur le terrain en même temps que l'autorisation d'urbanisme.

Il était important enfin, à l'heure de « l'ubérisation » des métiers de distinguer en particulier dans le domaine de la maison individuelle l'architecte des autres professionnels de la construction de plus en plus présents sur les sites, par un sigle symbole de qualité et de professionnalisme. ■

Isabelle MOREAU

Directrice des relations institutionnelles et internationales du Conseil national



Les fichiers numériques permettant d'utiliser le sigle des architectes sont à disposition dans votre compte personnel sur www.architectes.org



Archigraphie 3

une étude économique de la commande d'architecture

L'identité professionnelle des architectes se fonde sur des valeurs communes et sur des savoirs et savoir-faire qui leur permettent d'aborder une diversité de situations singulières et complexes ; elle se confronte à une diversité de statuts, de pratiques et de commandes.

Le métier d'architecte se transforme.

Ses conditions d'exercice font face à un environnement de plus en plus concurrentiel et à un bouleversement du cœur même des pratiques opérées par la révolution numérique. Face à ce constat et au besoin de saisir le périmètre professionnel de l'architecture, le Conseil national de l'Ordre des architectes, depuis plusieurs années, se dote d'outils permettant de mieux appréhender les différents profils de la profession.

Cette nouvelle étude a été réalisée par le CNOA en partenariat avec la Mutuelle des Architectes Français (MAF).

Les deux *Archigraphie* précédentes (2015 et 2016) se sont attachées à explorer les aspects démographiques, économiques et sociologiques, avec des focus particuliers sur la féminisation de la profession et l'insertion professionnelle des jeunes architectes.

Mais une approche par moyennes est trop réductrice et ne saurait suffire. Elle nous dit que l'architecte français est un homme de 50 ans, qu'il reste inscrit 18 ans à l'Ordre, et qu'il n'a qu'un seul salarié dans son agence*.

En complément des études précédentes il convenait donc de s'intéresser de manière plus fine à la commande d'architecture. C'est l'objet de cette nouvelle étude.

Elle vise par type de commande à analyser quatre grands secteurs :

- Le logement,
- Les équipements publics,
- Le secteur du commerce, du tourisme et de l'immobilier de bureau,
- L'industrie, le stockage et l'agriculture.

La commande en quelques chiffres

L'ensemble des commandes confiées aux architectes a un poids économique important, puisqu'il concerne 51,5 milliards de travaux hors taxes en 2015 (par comparaison le secteur aéronautique établit un chiffre d'affaires de 57 milliards).

La place des architectes dans le marché de la construction représente 56 % du total hors logement et 32 % dans le logement. Cette différence s'explique par le faible recours à l'architecte pour le logement individuel.

- 50 % des chantiers concernent des constructions neuves mais représentent 75 % du montant des travaux. Naturellement, puisque les investissements en travaux sont plus importants dans le neuf que dans la réhabilitation.
- Le logement représente le premier marché de maîtrise d'œuvre des architectes avec près de la moitié des chantiers pour 23,5 milliards d'euros de travaux HT en 2015. Le logement individuel représentait près de 7 milliards de travaux soit la moitié des chantiers confiés aux architectes (pour seulement un quart du montant total des travaux). En effet, en logement individuel la moitié des chantiers a un budget inférieur à 115 000 euros HT alors que pour les logements collectifs sociaux, la moitié est supérieure à 850 000 euros HT.

- Dans le logement, la réhabilitation représente 22 % du montant des travaux déclarés. Nous mesurons ici la faible présence des architectes dans ce secteur où les travaux sont bien souvent de faible ampleur et réalisés au coup par coup, en direct avec des artisans ou des entreprises.

Véritable enjeu de société, la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logement sont encore très insuffisantes en France et se réalisent en grande partie sans architectes.

N'oublions pas que le nombre de logements existants est de 35,4 millions dont 20 millions ont été construits avant 1975**.

- Les équipements publics représentaient en 2015, le second marché des architectes avec 11,4 milliards euros HT de travaux. Cette part de marché est essentiellement issue de la commande publique et constituée à 60 % de constructions neuves.
- Le logement et les équipements publics représentent les deux tiers des travaux confiés aux architectes. Le commerce, l'hôtellerie et le tourisme représentent 18 %, l'industrie le stockage et l'agriculture en représentent 5 %.

La maîtrise d'ouvrage

L'analyse de la commande nous a amenés à différencier, selon les secteurs, la maîtrise d'ouvrage privée et la maîtrise d'ouvrage publique.

Les différences y sont notables.

Pour le logement, la maîtrise d'ouvrage est très majoritairement privée (18,8 milliards

* *Observatoire de la profession d'architecte, Archigraphie2* – CNOA novembre 2016

** Source : SOeS-DGFIP, Filocom 2013.

euros HT de travaux confiés aux architectes en 2015, soit 81 % de la commande).

Dans ce secteur, la maîtrise d'ouvrage publique recouvre essentiellement le logement social.

Il convient toutefois de remarquer qu'une partie des logements sociaux sont réalisés par la promotion privée en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement); ainsi en 2014, près de 30 % du total des logements sociaux – soit 33 000 logements - ont été réalisés en VEFA***.

Dans le secteur des équipements, c'est tout naturellement la maîtrise d'ouvrage publique qui domine avec 69 % des montants de travaux et 67 % du nombre de chantiers.

En commande publique (loi MOP oblige), les architectes réalisent des missions complètes qui vont de l'esquisse à la réception des travaux.

Le commerce, le tourisme et l'hôtellerie, comme l'industrie ou l'immobilier de bureaux, sont tout naturellement dominés par la maîtrise d'ouvrage privée.

Au total tous secteurs confondus, la commande privée représente près de 70 % des travaux pilotés par les architectes.

*** Source : Caisse des dépôts et consignation – Éclairages mai 2015

L'accession à la commande

L'architecture est une discipline généraliste et les études d'architecture préparent les futurs professionnels à aborder tous types de programmes.

Dans les faits, nous constatons que la commande n'est pas uniformément répartie. Nous observons également une spécialisation croissante des agences.

La moitié des agences d'architecture françaises déclare des travaux en logements individuels isolés pour un total de 4,9 milliards d'euros HT. Mais seulement un peu plus de 10 % d'entre elles, dont une majorité de sociétés, déclarent des travaux pour des logements collectifs sociaux à hauteur de 3,8 milliards euros HT.

Dans le secteur de la santé qui représente près de 5 milliards d'euros de travaux, le marché se répartit entre à peine plus de 10 % des agences. Il en est ainsi pour de nombreux secteurs de programmes.

Cette répartition traduit une tendance à la spécialisation, qui a débuté il y a plusieurs années. Elle est liée à plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, certains segments de la commande sont plus rares que d'autres. Il se construit annuellement plus de 140 000 logements individuels qui permettent à de nombreux architectes d'accéder à ces programmes; en revanche les écoles, collèges ou lycées,

que ce soit en neuf ou en réhabilitation, ne se chiffrent qu'en centaines et les hôpitaux en dizaines.

- En second lieu, la maîtrise d'ouvrage pense sécuriser les opérations en contractant avec des architectes qui possèdent des références identiques à celles de leurs projets. Plus les ouvrages sont réputés complexes, plus cette demande de références est accrue. A la notion de références identiques pourrait être utilement substituée celle de complexités équivalentes. Cette spécialisation répond également à une stratégie professionnelle d'optimisation d'expertises acquises par les agences, qui leur permet d'être économiquement et techniquement plus performantes et compétitives.

Nous pourrions donc dire que l'architecture est un métier généraliste exercé par des spécialistes.

En complément, nous constatons que l'exercice en société permet d'accéder plus facilement aux programmes importants ou complexes, traduisant ainsi une tendance forte de basculement de la profession d'un exercice indépendant libéral à un exercice en société (+ 15 % entre 2008 et 2015) offrant des possibilités de structuration plus en adéquation avec les commandes importantes.

Ainsi 60 % des agences d'architecture françaises ayant au moins un salarié ont un statut juridique de société.

La typologie de la commande

La loi du 3 janvier 1977 définit le champ d'intervention obligatoire de l'architecte qui peut se limiter en maîtrise d'ouvrage privée à la conception du projet architectural et à l'élaboration du permis de construire.

En maîtrise d'ouvrage publique, la règle est la mission complète qui se déroule depuis l'esquisse à la réception de travaux. Il convenait donc d'étudier l'étendue des commandes passées aux architectes, et dans un contexte de plus en plus complexe techniquement, d'évaluer la part de cotraitance avec ingénieurs, bureaux d'études et autres intervenants.

Nous constatons que pour le logement collectif privé, dans deux tiers des cas, la promotion privée confie la direction de chantier aux architectes.

Pour l'immobilier de bureaux on atteint 88 %.

A	B	A x 1,618 nombre d'or	A
	C		
	C		
	B		
A	B	A x 1,618 nombre d'or	A
	C		
	C		
	B		
A	B	A x 1,618 nombre d'or	A
	C		
	C		
	B		

Ce chiffre tombe à 49 % pour le logement individuel, dominé par une maîtrise d'ouvrage constituée de particuliers, qui, essentiellement pour des raisons d'économie, laisse parfois le chantier se réaliser sans maîtrise d'œuvre. Ceci se traduit malheureusement par un taux de sinistres tout à fait significatif.

Dans l'ensemble, les maîtres d'ouvrage semblent ainsi reconnaître majoritairement aux architectes leur capacité à diriger les chantiers de construction. Toutefois, ces résultats doivent être pondérés au regard des parts d'intérêt déclarées par les architectes dans ces missions. Dans les projets très importants, la mission complète/élargie est confiée à l'architecte dans le cas d'un groupement de maîtrise d'œuvre où les responsabilités sont partagées entre architectes, ingénieurs et bureaux d'études.

Les travaux réalisés en cotraitance représentent un montant de travaux respectivement de 52 % dans le logement collectif privé et 68 % dans les bureaux.

En conclusion, cette étude pointe plusieurs faits saillants :

- Les agences françaises d'architecture sont des acteurs économiques importants de l'économie nationale, de l'acte de construire, impliqués tant dans la conception des ouvrages que dans les suivis de chantier.
- La faible présence des architectes dans les domaines de la réhabilitation et de la rénovation énergétique : la réhabilitation du parc de logements anciens ne pourra se développer de manière pertinente et efficace sans une structuration des diagnostics énergétiques et une adaptation de la profession à cette demande, majoritairement constituée de projets de petites tailles.
- La spécialisation croissante des agences d'architecture est une réponse à la complexité des opérations de construction et aux modes de dévolution de la commande, notamment publique,

et à une crise économique qui a contraint les architectes à optimiser leurs expertises, ainsi que leurs ressources humaines et économiques.

Ajoutons que les 30 000 architectes inscrits au Tableau, gèrent au quotidien des projets d'architecture de plus ou moins grande ampleur sur des programmes très divers, impliquant une grande hétérogénéité des montants de travaux. ■

François ROUANET

Vice-président du Conseil national



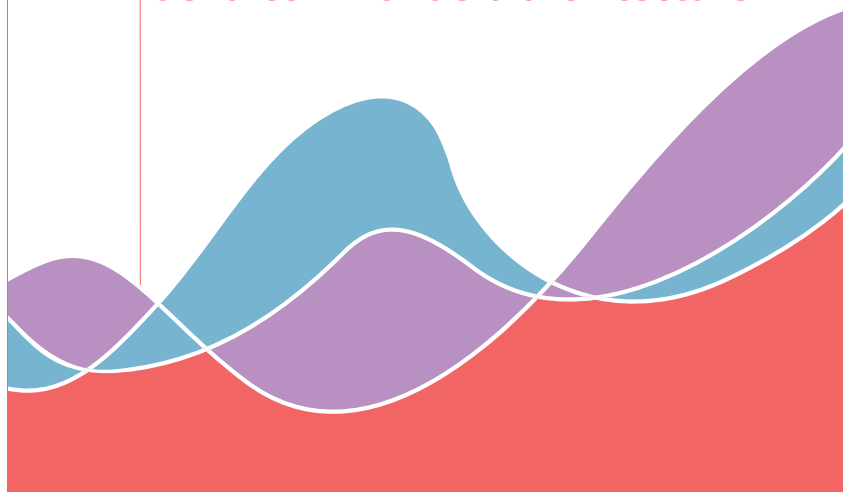
Archigraphie 3 est en téléchargement sur www.architectes.org

La publication sera envoyée sur simple demande écrite adressée à infodoc@cnoa.com



archigraphie 3

une étude économique
de la commande d'architecture



L'Ordre des architectes met en place un service de **médiation de la consommation**

Depuis le 1er janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution d'un litige qui l'oppose à un professionnel. C'est au professionnel qu'il revient de garantir l'effectivité de ce recours et d'en supporter le coût. La commande d'architecture est une commande complexe qui va bien au-delà de l'achat d'un objet ou d'une simple prestation de service. Plutôt que de faire appel à un organisme de médiation ne connaissant ni les spécificités de l'exercice de la profession ni le déroulé des missions d'une opération de construction, le Conseil national a décidé de mettre en place un service de médiation de la consommation pour l'ensemble de la profession et de confier cette mission à un architecte formé à la médiation.

Le médiateur de la consommation de la profession d'architecte pour les trois prochaines années est M. Vincent Borie. Il a exercé la profession d'architecte pendant de nombreuses années et a également exercé en qualité de maître d'ouvrage avant de prendre la direction de sociétés de construction. Le fait d'avoir été successivement maître d'œuvre, maître d'ouvrage et entrepreneur, lui a permis de comprendre la mécanique des conflits dans l'univers bien spécifique de la construction et de l'immobilier.

Aujourd'hui, Vincent Borie est expert près la Cour d'Appel d'Amiens, et exerce en tant que médiateur généraliste, fortement impliqué dans ce qui relève de l'architecture et de la construction. Il est titulaire du D.U. de médiateur délivré par l'IFOMENE

(ICP-Paris), et a acquis des certifications complémentaires en médiation préventive, médiation en entreprises, négociation raisonnée, médiation de la consommation.

M. Borie est architecte DPLG, inscrit au Tableau de l'Ordre sous la rubrique « Autre activité liée à l'architecture individuelle ou associé », lui interdisant de réaliser des missions de maîtrise d'œuvre ; ce qui limite fortement les risques de conflits d'intérêts.

Le CNOA lui a alloué un budget propre et a développé un site internet permettant une saisine en ligne des consommateurs.

François ROUANET

Vice-président du Conseil national

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Qui peut saisir le médiateur de la consommation de la profession d'architecte ?

La médiation de la consommation peut être demandée exclusivement par un consommateur qui, au préalable, justifie avoir adressé une réclamation écrite à un architecte à laquelle il n'a pas répondu ou à laquelle il n'a pas donné satisfaction.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, dite « loi Hamon », a inséré un article préliminaire au sein du Code de la consommation qui définit le consommateur.

Est considéré comme consommateur : toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



Par conséquent, sont exclus du régime protecteur des consommateurs : les sociétés (y compris les SCI), les associations, les syndicats de copropriétaires, et toute autre entité qui ne remplit pas la définition donnée par le Code de la consommation.

Comment se déroule le processus de médiation ?

Pour que le médiateur débute sa mission, la demande de médiation doit être déclarée recevable et l'architecte doit l'accepter.

Les conditions de recevabilité d'une demande

Une fois saisi par un consommateur, le médiateur de la consommation dispose d'un délai de 3 semaines pour s'assurer que :

- Le professionnel mis en cause est architecte, c'est-à-dire inscrit au Tableau de l'Ordre ;
- Le consommateur justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de l'architecte par une réclamation écrite selon les modalités prévues dans le contrat ;
- La demande du consommateur n'est pas manifestement infondée ou abusive ;
- Le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de l'architecte ;
- Le litige n'a pas fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur de l'architecte.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le médiateur déclarera la demande de médiation irrecevable.

La nécessité d'obtenir l'accord de l'architecte mis en cause

Si la demande de médiation est recevable, le médiateur contactera l'architecte (par email ou courrier) pour savoir s'il accepte la médiation.

L'architecte peut refuser la médiation et/ou privilégier la voie contentieuse. Il doit cependant garder à l'esprit que la médiation est un processus :

- Rapide : la durée de la médiation ne peut excéder 90 jours ;
- Confidentiel : les échanges entre les parties sont secrets ;
- Efficace : la solution peut être dégagée par les parties ou, à défaut, proposée par le médiateur ;
- Impartial : le médiateur est rémunéré sans considération du résultat de la médiation ;
- Économique : le prix d'une médiation est largement inférieur au coût d'une procédure contentieuse.

En cas d'accord de l'architecte, celui-ci devra manifester son consentement par écrit et procéder au paiement de la médiation par chèque ou virement bancaire.

L'instruction débute et les parties s'engagent pleinement dans le processus de médiation en fournissant les éléments et documents permettant au médiateur d'appréhender le litige dans son ensemble.

Si la complexité du litige le justifie, le médiateur proposera une réunion de médiation et sollicitera la présence des parties. Dans tous les autres cas, la médiation sera intégralement dématérialisée.

Combien coûte une médiation de la consommation ?

L'Ordre des architectes, en choisissant d'organiser sa propre médiation a souhaité proposer aux architectes des tarifs attractifs selon un barème qui dépend de la complexité et du montant estimé du litige.

- **La médiation qualifiée de "simple" : le coût forfaitaire est fixé à 150 euros HT.** Ce forfait s'applique aux dossiers ne nécessitant pas une étude approfondie de la part du médiateur et pour un litige dont la valeur estimée est inférieure à 5000 euros TTC.
- **La médiation qualifiée de "complexe" : le coût du forfait est fixé à 450 euros HT.** Ce forfait s'applique aux dossiers nécessitant une étude approfondie de la part du médiateur et pour un litige dont la valeur estimée est inférieure à 10000 euros TTC.
- **La médiation "en présentiel"** (qui nécessite la présence physique des parties) : le forfait est fixé à **450 euros HT** par **demi-journée** ou **900 euros HT** par jour. Si cela est nécessaire, il faut ajouter les frais de déplacement et d'hébergement du médiateur.

Si les parties estiment nécessaire de faire appel à un avocat ou à un conseil, les honoraires correspondants sont à leur charge. Dans le cas où les parties décideraient d'engager une expertise, les frais sont répartis équitablement entre elles.

Quelles sont les nouvelles obligations que doivent respecter les architectes ?

Conformément aux dispositions de l'article R.616-1 du Code de la consommation, l'architecte doit communiquer les coordonnées (email et adresse postale) du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, ainsi que l'adresse du site permettant au consommateur de saisir le médiateur sur son site internet et sur les contrats qu'il utilise lorsqu'il contracte avec un consommateur.

Si l'architecte utilise les contrats types de l'Ordre et recourt à la médiation de la consommation mise en place par l'Ordre des architectes, il n'a qu'à cocher la case correspondante.

Si l'architecte utilise les contrats types mais recourt à un autre service de médiation de la consommation, il devra cocher l'autre case et compléter les coordonnées du médiateur ainsi que l'adresse du site permettant la saisine par un consommateur.

Si enfin l'architecte utilise un contrat différent, il devra intégrer une clause spécifique à la médiation de la consommation et indiquer les coordonnées du médiateur de la consommation choisi ainsi que l'adresse du site internet permettant la saisine par un consommateur. ■

Maxime DUTILLEUL

Juriste au Conseil national



Si vous voulez accéder à la plateforme électronique permettant aux consommateurs de saisir le médiateur, rendez-vous sur <https://mediateur-consommation.architectes.org/>

Retour sur le congrès et l'Assemblée générale de l'Union Internationale des Architectes

La ville de Séoul s'est consacrée en cette rentrée à l'architecture! Le congrès de l'Union Internationale des Architectes tout d'abord, et la première biennale d'architecture et d'urbanisme qui s'est tenue du 1er septembre au 5 novembre et a accueilli nombre d'expositions en provenance de 24 pays dont la France.

Un congrès réussi

Ouvert par le maire, architecte, de la ville de Séoul, le congrès de l'Union Internationale des Architectes s'est tenu quant à lui, du 3 au 7 septembre 2017, et a accueilli près de 13000 participants: essentiellement des architectes (9500) et un millier d'étudiants venus pour la plupart de Corée, de Chine ou du Japon. Tous venus participer à cette grande fête de l'architecture et/ou écouter tous les conférenciers, Dominique Perrault, Kengo Kuma, Winy Maas, Hani Rashid...

Un bon cru donc pour cette manifestation internationale consacrée à « l'âme de la ville » et couverte par 192 médias nationaux et étrangers.

254 stands nationaux de facture et de dimension très diverses de 9 m² pour les plus modestes (Soudan, Liban, Pologne...) à 250 m² pour le plus grand (Chine) exposaient leurs différentes approches de la ville.

La présence française

La délégation française (80 personnes), troisième délégation en nombre après la Chine et la Corée sur un stand de 36 m² conçu par un architecte (Jean-Philippe Velu) et un artiste plasticien (Celio Paillard), présentait à travers expositions, débats, conversations... l'âme de la ville à la française: sa beauté, son patrimoine, son attractivité touristique, sa durabilité mais aussi son architecture du quotidien de qualité.

On rappellera que pour cet événement le CIAF, Section française de l'UIA, s'est associé aux Écoles nationales d'architectes qui à travers un concours d'idées lancé auprès des étudiants, sont venues nourrir la conception du stand; il s'est associé également au collectif OBRAS-AJAP 14 ainsi qu'aux différentes associations œuvrant en

faveur de l'architecture et des architectes que sont l'Académie d'architecture, l'Association des Architectes Français à l'Export, la Fédération nationale des CAUE et le Réseau des maisons de l'architecture.

Les conversations, « regards croisés » français et étrangers sont venus chaque jour animer le stand. Au programme: approches française et ivoirienne de la ville durable avec François Roux, président de l'AFEX et Francis Sossah, architecte ivoirien; approche française des politiques publiques avec Agnès Vince et Catherine Jacquot; témoignage des pratiques environnementales différenciées avec Yves Monnot, architecte français; centre-ville des villes intermédiaires avec François Roblin, architecte français et Josep Maria Llop Torne, professeur à l'Université polytechnique de Catalogne; patrimoine et modernité avec Thierry Van de Wyngaert, fondateur de l'Académie d'architecture du Vietnam et David-Pierre Jalicon architecte français installé à Séoul, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-coréenne; les enfants acteurs du futur dans l'espace urbain avec Carole Dauphin, architecte française et Dominique Tessier, président du Réseau des maisons de l'architecture; et enfin la présentation du projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'ambassade de France en Corée par son architecte franco-coréen lauréat du concours, Tae-Hoon Yoon.

Un bilan d'assemblée générale en demi-teinte mais, à partir de 2025, désignation d'une capitale mondiale de l'architecture

L'Assemblée générale de l'UIA qui a suivi le congrès a présenté son bilan, procédé au renouvellement de son Bureau et Conseil,

et élu la ville chargée d'accueillir le congrès en 2023.

Cette Assemblée a tout d'abord donné lieu au retour de l'Italie et de la République Tchèque et accueilli comme nouveaux membres Cuba, Madagascar et le Népal.

Par ailleurs, malgré un budget en forte baisse (crises économiques nationales, nombre de sponsors en diminution), le président malaisien actuel, Esa Mohammed, a dressé un bilan positif de son action.

Sur le plan externe: présence aux COP 21 et 22, augmentation dans le monde du nombre d'écoles d'architecture accréditées selon les critères fixés par l'UIA, renforcement des partenariats avec l'UNESCO et UN Habitat...

Sur le plan interne: remise à plat et modernisation des programmes de travail, adoption de nouveaux critères pour la cotisation des sections membres (forfait pour les pays riches, formule fondée sur le PPP pour les autres), et proposition en partenariat avec l'UNESCO de la désignation à partir de 2025 d'une ville capitale mondiale de l'architecture, chargée tous les trois ans d'accueillir le congrès. Ce partenariat a définitivement été entériné mi-octobre.

Un président américain jusqu'en 2020

C'est Thomas Vonier, architecte américain, francophone, actuel président de l'American Institute of Architects, plusieurs fois en proie aux foudres de Donald Trump pour ses prises de position humanistes, qui a été élu à 62,3 % des voix (contre Hayder Ali du Soudan et Deniz Incedayi de Turquie).

Pour Thomas Vonier, l'UIA existe autour de trois valeurs: U, comme Unir, I comme Influencer et A comme faire Avancer nos valeurs: améliorer l'environnement et la vie de tous, lutter contre le dérèglement climatique, offrir un logement pour tous, protéger le patrimoine, défendre les valeurs de dignité humaine, de liberté de circulation et d'ouverture qui président à l'exercice de la profession d'architecte quelle qu'en soit la nationalité...

Autour de lui, le Bureau sera composé de cinq vice-présidents appartenant aux cinq régions de l'UIA: Lorenz Bräker (Suisse), Nikos Fintikakis (Grèce), Mohammed

Munyanya (Kenya), Jong Ruhl Hahn (Corée), Roberto Simon (Brésil); ainsi que de Esa Mohammed (Malaisie, Immediate Past President), Fabian Llisterra (Espagne, trésorier), Serban Tiganas (Roumanie, Secrétaire général).

Il reviendra enfin à Copenhague d'accueillir le congrès de 2023, après celui de 2020 qui se déroulera à Rio.

Cinq villes concourraient pour accueillir le congrès de 2023: Kuala-Lumpur, Antalya, Baku, Lausanne et Copenhague.

Petite déception française qui défendait la ville de Lausanne, qui pour accueillir le congrès avait fait alliance avec Genève et la France à travers la ville d'Evian. Lausanne avait choisi « l'eau comme voyage d'architecture » pour thème de congrès, mais a perdu au dernier tour au profit de Copenhague élue sur le thème « Resilient cities through culture ». ■

Isabelle MOREAU

Directrice des relations institutionnelles et internationales du Conseil national



Inscrit à l'Ordre des architectes

n° 070850 

Logo architecte

Permis de construire

Bénéficiaire:	Syndic Cabinet Tibilorem ipsumet constructor
Permis n°:	0330631220112-1
Délivré le:	20 janvier 2017
Date d'affichage en mairie:	25 janvier 2017
Adresse où le dossier de PC peut être consulté:	5, rue de la Causse 94 000 Carrières-sous-Poissy
Surface des bâtiments à démolir:	120 m ²
Nombre de lots maximum (si le projet porte sur un lotissement):	3
Superficie du terrain:	2 000 m ²
Surface de plancher:	936 m ²
Hauteur de la construction:	8 m
Nature des travaux:	Maison individuelle passive lorem ipsum et constructor ad libidum

Chantier interdit au public

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la délibération préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Composition des **Conseils régionaux** de l'Ordre 2017-2020



Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes

7, rue Duhamel | 69002 LYON | Tél : 04 78 29 09 26

Nombre d'inscrits 2017	3 697	Nombre de conseillers non sortants	18
		Nombre de sièges pourvus	12

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	4	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	8
Taux de participation	30,75 %	Taux de participation	28,73 %
Taux de suffrages exprimés	28,29 %	Taux de suffrages exprimés	26,02 %

Parité parmi les nouveaux élus	12 sièges pourvus 12 femmes	Parité au sein du Conseil régional	30 conseillers régionaux 19 femmes et 11 hommes
--------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Bruno REYNE - Président
 Vincent BRESSY - Vice-Président
 Lydie JOMAIN - Vice-Présidente
 Joëlle LECHUGA - Vice-Présidente
 Frédéric RAGOT - Vice-Président
 Christophe MILLET - Trésorier
 Johann MAURIN - Secrétaire

Conseillers

Didier ALLIBERT
 Linda AYDOSTIAN
 Véronique BAILLE
 Emilie BERNARD
 Thierry BINACHON
 Flavien BONNICEL
 Philippe CHEVALEYRIAS
 Isabelle DIEU
 Danielle GIL
 Caroline GIRARD
 Ghislaine GIRAUD
 Sophie MARCON
 Maryelle MATHEVOT-BUIRON
 Michel MOURAIRE
 Stéphanie PERRIN-CHANEL
 Porfirio-Franco PONTES
 Carole PORTE
 Catherine POUILLAIN
 Christine QUANTIN-JALLIFIER
 Anne ROUCHOUZE
 Elisa SORIA
 Huguette VERNAY
 Nathalie VOISINE



Conseil régional de l'Ordre des architectes Bourgogne-Franche-Comté

7, bd Winston Churchill | Parc de l'Europe | 21000 DIJON | Tél : 03 80 28 90 03

Nombre d'inscrits 2017	579	Nombre de conseillers non sortants	12
		Nombre de sièges pourvus	9

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	0	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	9
Taux de participation	52,33 %	Taux de participation	62,00 %
Taux de suffrages exprimés	48,53 %	Taux de suffrages exprimés	58,89 %

Parité parmi les nouveaux élus	9 sièges pourvus 5 femmes et 4 hommes	Parité au sein du Conseil régional	21 conseillers régionaux 10 femmes et 11 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Véronique RATEL - Présidente
 Gwénaële PELE-BESSARD - Vice-Présidente
 Thierry PORT - Vice-Président
 Pierre-Etienne JAMES - Vice-Président
 Ana URSU-VAJNOVSZKI - Trésorière
 Valérie CHARTIER - Secrétaire
 Thibaut MAUGARD - Trésorier adjoint
 François HATON - Secrétaire adjoint

Conseillers

Rachel AMIOT
 Vincent BILLARD
 Gérard CHEVAL
 Bertrand FRANCIN
 Charlotte JACKMAN-ALLAIN
 Frédérique MANSON
 Jean-Denis MIGNOT
 Jean-François PERRETANT
 François PEYRE
 Marie PRIMAS
 Catherine ROUSSEY
 Marie-Laure SCHNEIDER
 Frédéric VINCENDON



Conseil régional de l'Ordre des architectes Bretagne

1, rue Marie Alizon | BP 70248 | 35102 RENNES Cedex 3 | Tél : 02 99 79 12 00

Nombre d'inscrits 2017	1 141	Nombre de conseillers non sortants	8
		Nombre de sièges pourvus	10

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	4	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	6
Taux de participation	39,88 %	Taux de participation	35,58 %
Taux de suffrages exprimés	36,63 %	Taux de suffrages exprimés	31,55 %

Parité parmi les nouveaux élus	10 sièges pourvus 3 femmes et 7 hommes	Parité au sein du Conseil régional	18 conseillers régionaux 7 femmes et 11 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------------------

Bureau	Conseillers	
Yves-Marie MAURER - Président	Pierre ALBERTSON	Laurent GUYADER
Imane Achir LE GARREC - Vice-Présidente	Pierre BEOUT	Olivier HASLE
François-Christian PICARD - Vice-Président	Claire BERNARD GUEGUEN	Rachel RIVASSEAU
Fanny ROBERT - Vice-Présidente	Cyril BETTREMIEUX	Eric SCHNEIDER
Sabine LEROUXEL - Trésorière	Thomas COLLET	Christine TANGUY
François RENIER - Secrétaire	Mélanie DARTIX	



Conseil régional de l'Ordre des architectes Centre-Val de Loire

44/46 Quai Saint Laurent | 45000 ORLEANS | Tél: 02 38 54 09 99

Nombre d'inscrits 2017	494	Nombre de conseillers non sortants	6
		Nombre de sièges pourvus	6

1er tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	6
Taux de participation	42,91 %
Taux de suffrages exprimés	38,66 %

Parité parmi les nouveaux élus	6 sièges pourvus 3 femmes et 3 hommes	Parité au sein du Conseil régional	12 conseillers régionaux 6 femmes et 6 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------------------

Bureau	Conseillers
Frédéric SKARBK - Président	Claire ANTOINE
Eric LECONTE - Vice-Président	Catherine AUTISSIER-GEIGER
Sylvie PIRES-VILLERET - Vice-Présidente	Yves-Marie BOHEC
Sandrine TRESBAILES - Trésorière	François FOUSSARD
Sylvain GAUCHERY - Secrétaire	Ghina HACHEM EL RAWAS
	Julie POUZAINT
	Antoine VACONSIN



Conseil régional de l'Ordre des architectes Corse

1 rue Major Lambrochini | BP 120 | 20177 AJACCIO Cedex 1 | Tél : 04 95 21 19 43

Nombre d'inscrits 2017	235	Nombre de conseillers non sortants	4
		Nombre de sièges pourvus	4

1er tour

Nombre de sièges pourvus au 1er tour	4
Taux de participation	30,21 %
Taux de suffrages exprimés	25,11 %

Parité parmi les nouveaux élus	4 sièges pourvus 2 femmes et 2 hommes	Parité au sein du Conseil régional	8 conseillers régionaux 4 femmes et 4 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------------------

Bureau

Sébastien CELERI - Président
Katia MAIBORODA - Vice-Présidente
Pascale GANDOIN DE ZERBI - Vice-Présidente
Dorothee TOMI - Trésorière
Paul CANET - Secrétaire

Conseillers

Julien CASALTA
Elodie MUSSIER
Pierre-Olivier MILANINI



Conseil régional de l'Ordre des architectes Grand-Est

24, rue du Haut Bourgeois | 54000 NANCY | Tél : 03 83 35 08 57

Nombre d'inscrits 2017	1815	Nombre de conseillers non sortants	24
		Nombre de sièges pourvus	12

1er tour

Nombre de sièges pourvus au 1er tour	9
Taux de participation	50,25 %
Taux de suffrages exprimés	46,50 %

2e tour

Sièges restant à pourvoir au 2e tour	3
Taux de participation	41,32 %
Taux de suffrages exprimés	39,67 %

Parité parmi les nouveaux élus	12 sièges pourvus 6 femmes et 6 hommes	Parité au sein du Conseil régional	36 conseillers régionaux 14 femmes et 22 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Jean-Marc CHARLET - Président
Benjamin FEDELI - Vice-Président
François LIERMANN - Vice-Président
Laure MANIERE-MAZOCKY - Vice-Présidente
Emmanuel PETIT - Trésorier
François LOMBARDI - Secrétaire

Conseillers

Jean-Marc BIRY
Claire BOULANGER
Emmanuel CAMUS
Guillaume CHRISTMANN
Régis COLIN
Frédéric COQUERET
Natalina DA COSTA
Alexandre DA SILVA
Julien DEFER
Anne-Marie DUMONT-HENNEQUIN
Bertrand FRITSCH
Anne-Sophie KEHR
Claire KELLER
Kristiane LE ROY
Agnès LECHLEITER
Jean-Marc LESAGE
Olivier MALCURAT
Carine MENTZINGER-CRISTA
Nicolas MIRE
Alain MOTTO
Yves NOURY
Sophie PLOTTON
Agnès RIES
Etienne ROHRER
Jeanne-Claire SCHNEBELEN
François SIETTEL
Jean-Philippe THOMAS
Gwénaëlle VERRIER
Julie WILHELM-MULLER
Michel ZINT



Conseil régional de l'Ordre des architectes Guadeloupe

9, rue de la Liberté | 97122 BAIE MAHAULT | Tél : 05 90 83 02 59

Bureau

Didier BERGEN - Président

Erick HALLEY - Trésorier

Michel CORBIN - Vice-Président

Marie-Noëlle MARTIAL - Secrétaire

Patrice GOARIN - Vice-Président

Frédéric ANGELE - Secrétaire adjoint

En l'absence de candidatures recevables, les élections n'ont pas eu lieu en Guadeloupe (183 inscrits). Elles seront à nouveau organisées début 2018.



Conseil régional de l'Ordre des architectes Guyane

13, Rue Léopold Heder | BP30150 | 97323 CAYENNE Cedex | Tél : 05 94 28 94 76

Nombre d'inscrits 2017	58	Nombre de conseillers non sortants	3
		Nombre de sièges pourvus	3

1er tour

Nombre de sièges pourvus au 1er tour	3
Taux de participation	65,52 %
Taux de suffrages exprimés	48,28 %

Parité parmi les nouveaux élus	3 sièges pourvus 1 femme - 2 hommes	Parité au sein du Conseil régional	6 conseillers régionaux 2 femmes et 4 hommes
--------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------------------

Bureau

Alain CHARLES - Président

Gaël LECOQ - Trésorier

André BARRAT - Vice-Président

Paul TRITSCH - Trésorier adjoint

Sylvia LAFONTAINE - Vice-Présidente

Marie-Laure DRILLIEN - Secrétaire



Conseil régional de l'Ordre des architectes Hauts-de-France

Place François Mitterrand | 59777 EURALILLE | Tél : 03 20 14 61 15

Nombre d'inscrits 2017	1283	Nombre de conseillers non sortants	13
		Nombre de sièges pourvus	9

1er tour

Nombre de sièges pourvus au 1er tour	7
Taux de participation	39,75 %
Taux de suffrages exprimés	36,17 %

2e tour

Sièges restant à pourvoir au 2e tour	2
Taux de participation	35,54 %
Taux de suffrages exprimés	32,03 %

Parité parmi les nouveaux élus	9 sièges pourvus 4 femmes et 5 hommes	Parité au sein du Conseil régional	22 conseillers régionaux 10 femmes et 12 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Régis THEVENET - Président

Emmanuel PASCUAL - Vice-Président

Pierre-Antoine SAHUC - Vice-Président

Marie STEENKISTE - Vice-Présidente

Yolande SONCIN - Trésorière

Samuel RIDOUX - Secrétaire Général

Marie de NERVO - Trésorière adjointe

Alexandre SLUSARSKI - Secrétaire Général adjoint

Conseillers

Béatrice AUXENT

Gauthier LEMAY

Didier AUXENT

Martine LIEN-BOWANTZ

Amélie CAILLEUX

Frank LONGUEVAL

Philippe CHARLET

Louis LOUCHART

Damien CLARA

Stéphanie PARENT

Véronique FOURNIER

Gaëlle PICARD

Elizabeth GOSSART

Franck GHESQUIERE



Conseil régional de l'Ordre des architectes Ile-de-France

Les Récollets | 148 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS | Tél : 01 53 26 10 60

Nombre d'inscrits 2017	9665	Nombre de conseillers non sortants	15
		Nombre de sièges pourvus	15

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	2	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	13
Taux de participation	21,80 %	Taux de participation	19,46 %
Taux de suffrages exprimés	19,30 %	Taux de suffrages exprimés	18,18 %

Parité parmi les nouveaux élus	15 sièges pourvus 7 femmes et 8 hommes	Parité au sein du Conseil régional	30 conseillers régionaux 12 femmes et 18 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Christine LECONTE - Présidente
 Augustin FAUCHEUR - Vice-Président
 Fabien GANTOIS - Vice-Président
 Laurence NGUYEN - Trésorière
 Yolaine PAUFICHET - Secrétaire
 Marine DE LA GUERRANDE - Attachée à la communication

Conseillers

Olivier ARENE
 Jean-Francois AUTHIER
 Emilie BARTOLO
 Eric BAUMANN
 Patrick BERTRAND
 Pierre BOUDRY
 Olivier CELNIK
 Sébastien CHABBERT
 Pierre CHAMPENOIS
 Benjamin COLBOC
 Jean-Michel DAQUIN
 Aude DE KERANGUE
 Philippe FREIMAN
 Cécile FRIDE
 Thomas HUGUEN
 Jakub JAKUBIK
 Pablo KATZ
 Ilham LARAQUI
 Olivier LECLERCQ
 Véra MATOVIC
 Brigitte METRA
 Thierry NABERES
 Louise RANCK
 Odile VEILLON



Conseil régional de l'Ordre des architectes Martinique

21, bd François Reboul | Sainte Thérèse | 97200 FORT DE FRANCE | 05 96 71 11 96

Nombre d'inscrits 2017	127	Nombre de conseillers non sortants	3
		Nombre de sièges pourvus	3

1er tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	3
Taux de participation	22,83 %
Taux de suffrages exprimés	22,83 %

Parité parmi les nouveaux élus	3 sièges pourvus 1 femme - 2 hommes	Parité au sein du Conseil régional	6 conseillers régionaux 3 femmes et 3 hommes
--------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------------------

Bureau

Ludovic LEGRAND - Président
 Gaëlle BONVENT - Vice-Présidente
 Magali FANEL - Vice-Présidente
 Catherine HEMART - Trésorière
 Jean-François CACLIN - Secrétaire

Conseillers

Brigitte LUDOVIC



Conseil régional de l'Ordre des architectes Normandie

36, rue Arcisse de Caumont | BP 90261 | 14013 CAEN Cedex 1 | Tél: 02 31 85 37 29

Nombre d'inscrits 2017	828	Nombre de conseillers non sortants	11
		Nombre de sièges pourvus	9

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	4	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	5
Taux de participation	58,21 %	Taux de participation	52,78 %
Taux de suffrages exprimés	53,26 %	Taux de suffrages exprimés	49,28 %

Parité parmi les nouveaux élus	9 sièges pourvus 7 femmes et 2 hommes	Parité au sein du Conseil régional	20 conseillers régionaux 11 femmes et 9 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------------------

Bureau	Conseillers	
Stéphane BOSSUYT - Président	Alice CAILLOUEL	Arnauld LORGEUX
Hervé DECLOMESNIL - Vice-Président	Mathilde CALBA	Catherine MARTIN
Virginie LANGLAIS - Vice-Présidente	Nicolas CHARPENTIER	Florence MAUNY UHL
Valérie PARRINGTON-MILLION - Vice-Présidente	Isabelle CHESNEAU	Rebecca PAULIN
Didier BOSCHER - Trésorier	Emmanuelle FERET	Charline PONTILLON
Joël SOURY - Secrétaire	François HAMET	Laurent PROTOIS
	Raoul LEMERCIER	Claire THINON



Conseil régional de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine

308 avenue Thiers | 33100 BORDEAUX | Tél: 05 56 48 05 30

Nombre d'inscrits 2017	2362	Nombre de conseillers non sortants	20
		Nombre de sièges pourvus	12

1er tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	12
Taux de participation	33,23 %
Taux de suffrages exprimés	29,64 %

Parité parmi les nouveaux élus	12 sièges pourvus 6 femmes et 6 hommes	Parité au sein du Conseil régional	32 conseillers régionaux 14 femmes et 18 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau	Conseillers	
Virginie GRAVIÈRE - Présidente	Sophie BERTRAND	Catherine MATVEIEFF
Philippe CAZAUX - Vice-Président	Julie BOUTET POURRIER	Julien MOGAN
Benoit ENGEL - Vice-Président	Matthieu DE HOYM DE MARIEN	Djalil MOKRANE
Henry TURLIER - Vice-Président	Manuel DESPRE	Philippe MULNET
Séverine TARDIEU - Vice-Présidente	Jean-Luc FOUGERON	Senada RADIC
Bertrand MONTAROU - Trésorier	Beatrice FOURNET-REYMOND	Paule ROUQUETTE
Bertrand DIGNEAUX - Secrétaire	Claudine GAUDIN	Kevyn SIMON
Frédéric MAZABRAUD - Trésorier adjoint	Anne JUGI	Vincent SOUFFRON
Frédérique BUA - Secrétaire adjointe	Lesya KOSMINA	Véronique TASTET-GAUTIE
Julien GADRAT - Secrétaire adjoint	Catherine LE CALVE	Patrick VETTIER
	Pascal LEBRUN	Julien VINCENT



Conseil régional de l'Ordre des architectes Occitanie

45, rue Jacques Gamelin | 31100 TOULOUSE | Tél : 05 34 31 26 66

Nombre d'inscrits 2017	2886	Nombre de conseillers non sortants	15
		Nombre de sièges pourvus	12

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	0	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	12
Taux de participation	38,08 %	Taux de participation	41,44 %
Taux de suffrages exprimés	34,48 %	Taux de suffrages exprimés	38,08 %

Parité parmi les nouveaux élus	12 sièges pourvus 7 femmes et 5 hommes	Parité au sein du Conseil régional	27 conseillers régionaux 14 femmes et 13 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau

Philippe GONCALVES - Président
 Christian COMBES - Vice-Président
 Nicolas CREGUT - Vice-Président
 Marie PRESANI - Vice-Présidente
 Isabelle DUPIN - Trésorière
 Mélanie CHILIE - Secrétaire générale
 Mirana RAKOTOARIVELO MARTI - Trésorière adjointe
 Valérie GARNIER - Secrétaire générale adjointe

Conseillers

Bénédicte ARRAGON
 Danièle BARCHETTA
 Hervé BASSET
 Matthieu BELCOUR
 Catherine CHARLES-COUDERC
 Nadine COLDEFY
 Olivier CUGULLIERE
 Nathalie D'ARTIGUES
 Jean-Francois ESPAGNO
 Eric GRENIER
 Frédéric GUIBERT
 Maxim JULIAN
 Céline MARTIN
 Serge MARTIN
 Karine MENDIBOURE
 Isabelle PAOLI
 Romain PASSELAC
 Nathalie PORTAL
 Chrystelle SANAA



Conseil régional de l'Ordre des architectes Pays de la Loire

17 rue La Noüe Bras de Fer | 44200 NANTES | Tél : 02 28 20 04 00

Nombre d'inscrits 2017	1235	Nombre de conseillers non sortants	9
		Nombre de sièges pourvus	9

1er tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	9
Taux de participation	32,79 %
Taux de suffrages exprimés	29,64 %

Parité parmi les nouveaux élus	9 sièges pourvus 4 femmes et 5 hommes	Parité au sein du Conseil régional	18 conseillers régionaux 6 femmes et 12 hommes
--------------------------------	------------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------------------

Bureau

Philippe MARTIAL - Président
 Philippe BARRE - Vice-Président
 Rémi LEDRU - Vice-Président
 Anaïs TOUBOULIC - Vice-Présidente
 Yann MASSONNEAU - Trésorier
 Guillaume BLANCHARD - Secrétaire
 Gonzague BLANCHET - Trésorier adjoint
 Gilles CHABENES - Secrétaire adjoint

Conseillers

Benjamin AVIGNON
 Jérôme BERRANGER
 Amélie BODENREIDER
 Elodie DEBIERRE
 Nathalie DEBRAY
 Annie LEBEAUPIN SAINT M'LEUX
 Jimmy LEDUC
 Catherine MALLERET
 Richard SICARD
 Gérard THIERRY



Conseil régional de l'Ordre des architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur

12, bd Théodore Thurner | 13006 MARSEILLE | Tél: 04 96 12 24 12

Nombre d'inscrits 2017	2735	Nombre de conseillers non sortants	12
		Nombre de sièges pourvus	12

1er tour		2e tour	
Nombre de sièges pourvus au 1er tour	2	Sièges restant à pourvoir au 2e tour	10
Taux de participation	33,38 %	Taux de participation	34,70 %
Taux de suffrages exprimés	30,60 %	Taux de suffrages exprimés	32,80 %

Parité parmi les nouveaux élus	12 sièges pourvus 5 femmes et 7 hommes	Parité au sein du Conseil régional	24 conseillers régionaux 12 femmes et 12 hommes
--------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------

Bureau	Conseillers	
Françoise BERTHELOT - Présidente	Guillaume ANDRE	Olivier MATHIEU
Arnaud REAUX - Vice-Président	Bernard BROT	Olivier MOLLET
Raphaëlle SEGOND - Vice-Présidente	Elisabetta CASTELLANO	Hélène MOREILHON
Jean-Baptiste GRIESMAR - Trésorier	Delphine DE JENKEN-EVERSMANN	Pierre PONZETTO
Véronique TOUSSAINT - Secrétaire	Virginie DORE	Frederic POULAT
Romain BUSSI - Trésorier adjoint	Mylène DUQUENOY	Camille RICHARD-LENOBLE
Dominique ANTONINI - Secrétaire adjointe	Michel ESCANDE	Paul WAGNER
	Florence LOUP-DARIO	



Conseil régional de l'Ordre des architectes Réunion - Mayotte

4, rue de la Victoire | 97400 SAINT DENIS | 02 62 21 35 06

Bureau	Conseillers
Bruno RASCOL - Président	Stéphanie GIRARDOT
Rodolphe COUSIN - Vice-Président	
Emilie LEBAS - Vice-Présidente	
Claude FORGE - Trésorier	
Frédéric BOYER - Secrétaire	

En l'absence de candidatures recevables, les élections n'ont pas eu lieu (308 inscrits). Elles seront à nouveau organisées début 2018. ■



Trois listes pour l'élection 2017 du Conseil national de l'Ordre

La clôture du dépôt de candidature est intervenue mercredi 25 octobre. Trois listes de candidats ont été déposées pour pourvoir les 12 sièges qui sont à renouveler.

Le Conseil national composé de 24 membres est élu pour six ans par les membres des Conseils régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les trois ans.

La plateforme de vote pour l'élection du CNOA ouvrira le 9 novembre à 9 heures (heure de métropole) jusqu'au 24 novembre à 16 heures.

Voici le récapitulatif des listes recevables par ordre de dépôt

Liste 1 "Ensemble"

Anne BETTINGER
Roland MARQUES
Natalina DA COSTA
Thierry NABÈRES
Julie FERNANDEZ
Gilles TAULIER
Valérie FLICOTEAUX
Vincent TOFFALONI
Elizabeth GOSSART
Julien VINCENT
Anne-Sophie KEHR
Eric WIRTH

Liste 2 "laculture&laloi"

Renaud BELLÈRE
Sophie BÉNAU
Ursula BIUSO
Noël BRUNET
Jean-Paul CASSULO
Leïla CHEYROUX
Emilie LEBAS
Alain MOTTO
Jacques ORTH
Véronique PARENT
Ana URSU-VAJNOVSKI
Alain ZOZOR

Liste 3 "DEFENSE professionARCHITECTE"

Pierre ALBERTSON
Bénédicte ARRAGON
Christian COMBES
Olivier DE CERTEAU
Isabelle DIEU
Valérie GARNIER
Stéphanie GIRARDOT
Jacques HESTERS
François PEYRE
Marie-Laure SCHNEIDER
Raphaëlle SEGOND
Alexandre SLUSARSKI

Affichage des listes

Les listes et leurs professions de foi sont affichées au siège du Conseil national de l'ordre des architectes et sont diffusées sur le site www.architectes.org dans la rubrique « Elections 2017 ».

Conseillers non sortants

Jean-François BRODBECK, Étienne CHARRITAT, Cristina CONRAD-EYBESFELD, Sophie COURRIAN, Vincent DEFOS DU RAU, Denis DESSUS, Jean-Philippe DONZÉ, Catherine DURET, Danielle FEUILLETTE, Christophe LLADÉRÈS, Valérie MAIGNÉ et Régis RIOTON.

Conseillers sortants non rééligibles

Michèle BARBÉ, Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD, Jean-Jacques BÉGUÉ, Jean-Mathieu COLLARD, Frédéric DENISART, Catherine JACQUOT, Marie-Martine LISSARRAGUE, Michael MARTON, Bérengère PY, François ROUANET, Sylvie SOULAS-PERROT et Dominique TESSIER.

Les architectes ouvrent leurs portes, Montreuil © Marie Joret



Connaissez-vous la **Procédure Intégrée pour le Logement (PIL)** et la **PIIE** ?

La PIL, en vigueur depuis le 1er janvier 2014, est une procédure trop peu connue. Elle peut être un accélérateur de projets qui encourage la construction de logements là où les besoins sont les plus importants. Elle a été mise en place par le gouvernement afin d'accélérer l'harmonisation des documents nécessaires et de faciliter ainsi la construction de logements en déficit depuis les années 2000 avec la forte inflation des prix.

Champ d'application et objectifs de la Procédure Intégrée pour le Logement

Il s'agit de permettre de lever des obstacles administratifs susceptibles de freiner ou d'empêcher la réalisation de projets d'aménagement ou de construction de logements présentant un intérêt général majeur, sans remettre en cause le PLU sur le reste de la commune. Un site fait l'objet d'une étude en mode « projet ». La PIL permet donc de :

- Mettre en compatibilité des documents d'urbanisme (le PLU et le SCOT) et d'adapter des normes supérieures opposables (PPRN, PLH, SAGE, AVAP, DTA...);
- Elle vise à lever les contradictions pouvant exister entre plusieurs documents d'urbanisme et qui ont pour conséquence de retarder significativement la réalisation d'un projet.

Cette procédure permet également de ne réaliser qu'une seule enquête publique pour l'ensemble du processus en transmettant à une autorité environnementale (AE) un dossier de demande d'autorisation comprenant l'étude d'impact du projet ainsi que l'analyse des incidences environnementales des modifications apportées au document d'urbanisme, puisqu'inscrite dans une démarche unique d'analyse des incidences environnementales. L'Autorité Environnementale doit rendre son avis dans les 3 mois suivant la saisie.

C'est pourquoi on parle d'une **mesure de simplification et d'accélération constituant un outil rapide, opérationnel et efficace**. L'autorité qui engage la PIL peut anticiper la concrétisation du projet en délivrant les pièces nécessaires au permis de construire à l'autorité compétente permettant ainsi joindre l'ensemble de ces pièces au dossier d'enquête publique. L'instruction du permis de construire est

considérablement accélérée puisqu'elle peut se dérouler en parallèle de la PIL.

Les projets concernés par cette procédure sont les projets d'aménagement ou de construction de logements présentant un caractère d'**intérêt général** et permettant une mixité sociale et une mixité fonctionnelle à l'échelle d'une commune au sein d'une unité urbaine (ensemble d'habitations abritant au moins 2000 habitants et ou chaque habitation ne doit pas être éloignée de plus de 200 m).

Seuls les collectivités territoriales ou leurs groupements, l'État et un établissement public de l'État peuvent engager la PIL.

Les avantages de la PIL

La PIL permet de diviser par deux les délais nécessaires aux projets de construction de logements et de faciliter des réalisations complexes (projet situé en zone rouge, en zone inondable, réglementé par la hauteur...) et donc être une solution efficace, rapide et garantissant l'intégration de l'environnement.

Elle a trois grands avantages par rapport à la déclaration de projets qui présente moins de souplesse :

- seuls les communes et EPCI peuvent employer la déclaration de projet lorsqu'elle porte atteinte à l'économie générale du PLU ou du SCOT (l'État ou ses établissements, un département, une région ne peuvent pas mettre en œuvre une déclaration de projet),
- la PIL permet, au contraire de la déclaration de projet, une instruction intégrée et en parallèle d'un ou plusieurs documents d'urbanisme et d'autres plans et programmes de rang supérieur,

- la PIL permet l'adaptation de différentes normes de rang supérieur.

La PIIE

Aujourd'hui, il existe également la PIIE (Procédure Intégrée pour l'Immobilier d'Entreprise) permettant, notamment d'un point de vue du développement durable, d'avoir une procédure simplifiée de mise en conformité de documents d'urbanisme pour accélérer la réalisation d'un projet lorsqu'il y a par exemple une règle à modifier si le projet l'impose et qu'il y a donc une contradiction avec le PLU. Seul, le préfet peut obtenir le bénéfice de cette procédure.

La PIIE est une procédure qui simplifie les démarches administratives et diminue la durée de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. ■

Sylvie SOULAS

Conseillère nationale



- Loi n° 2013-569 du 1er juillet 2013 habilitant le gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction
- Ordonnance n° 2013-888 du 3 octobre 2013 relative à la procédure intégrée pour le logement
- Articles L. 153-54 à L. 153-59 du code de l'urbanisme
- Article L. 300-6-1 du Code de l'urbanisme
- Décret n° 2015-218 du 25 février 2015 relatif à la procédure intégrée pour le logement
- Articles R. 300-15 et suivants du Code de l'urbanisme

Les Maisons de l'architecture des parallèles qui se rejoignent – bilan 2015-2017

Les Maisons de l'architecture travaillent en parallèle sur le territoire, elles expérimentent, s'aguerrissent et développent des outils de sensibilisation pour que l'architecture vienne à la rencontre des publics les plus divers, les écoliers, les jeunes professionnels, les citoyens soucieux de leur environnement, des élus et les professionnels en exercice.

Un réseau est fait de parallèles qui se rencontrent à des carrefours et des à croisements. L'appropriation collective des informations qui partent de chaque croisement et des carrefours du réseau définit la qualité des actions que peuvent produire ses membres, ensemble et séparément.

Ainsi, tirant les leçons de dix ans d'expérience, le Réseau des maisons de l'architecture s'est recentré ces deux dernières années sur ce mode de fonctionnement, en créant de nouveaux carrefours et des croisements plus nombreux sous la forme de groupes de MA réunies par thèmes ou outils de sensibilisation : pédagogie, observatoire économique et culturel, résidences d'architectes, expositions, voyages d'architecture et explorations, outils numériques, évènements.

Ces groupes fabriquent des bases de connaissance qui sont croisées au travers des réunions collectives formelles de l'association : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale statutaire et plénière, forum...

Deux ans et demi plus tard, au travers des groupes thématiques, les 32 Maisons sont en mesure de faire état d'un bilan généreux, un joli bouquet de projets réalisés ou en cours.

Le domaine numérique

La croissance exponentielle de la circulation des images et des connexions internet imposait que le Réseau appuie les MA à investir dans ce domaine, ainsi :

- **archicontemporaine.org** recense désormais 3658 références* ; le site est enrichi directement par les architectes et met désormais à disposition de quiconque disposant d'un smartphone ou de tout appareil mobile, les images, la liste, les caractéristiques et la localisation de réalisations contemporaines d'architecture sur tous les territoires de France et du Québec (à l'exception toutefois de l'habitat individuel) ;
- L'application **canalarchi.eu** pour tablette ou smartphone, permet de connaître partout en France les manifestations programmées par les Maisons de l'architecture ;
- **cinearchi.org** met en ligne un répertoire de films sur l'architecture, comprenant un synopsis, les auteurs, l'année, les formats, la durée, les droits qui s'appliquent à leur usage, et où les trouver. Chacun pourra ainsi, tout début 2018, organiser son festival ;

* 1446 habitats dont 917 maisons individuelles + 2058 équipements et activités + 154 aménagements extérieurs

- **archipedagogie.org** et **ma-lereseau.org** se complètent pour refléter l'activité des 32 MA. **Archipedagogie.org** sera tout particulièrement à l'honneur en cette fin d'année, puisque les actions menées en 2017-2018 dans le cadre des Journées nationales de l'architecture dans les classes y seront restituées en images.

Les autres thèmes d'actualité

- Une analyse de cinq années d'actions culturelles sera bientôt consultable sous la forme d'un "**Observatoire**" qui dressera un portrait à la fois économique et structurel des associations membres du Réseau ;
- Dans le domaine **des expositions d'architecture**, les MA se sont engagés dans une analyse de ce qu'elles ont déjà produit pour identifier **les vertus et objectifs des scénographies**. À partir de cette analyse et d'une concertation d'experts, un *vade-mecum* sera disponible début 2018 pour orienter les manifestations à venir et faciliter la tâche des Maisons de l'architecture ;
- **Le troisième Palmarès grand public archicontemporain** (voir les *Cahiers de la profession* n° 59) a été dévoilé le 2 juillet à Toulouse. L'exposition itinérante des 24 projets nommés est restée un mois en DRAC, puis s'est engagée dans un tour de France des Maisons de l'architecture, passant par la MA de Savoie, de la Drôme, d'Auvergne (à l'ENSA de Clermont-Ferrand), et bientôt à Marseille ; elle sera exposée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à partir du 8 février 2018. Ce sera l'occasion de rencontrer le public d'Ile-de-France et de présenter dans l'auditorium le bouquet des dernières innovations du Réseau ;
- Les **voyages d'architecture** ici et ailleurs et **les explorations urbaines** à pied et à vélo feront l'objet eux aussi d'un guide méthodologique partant de l'analyse des voyages vécus ;
- **La journée nationale de l'architecture dans les classes** 2016 fut expérimentée avec 92 classes, de 88 écoles en Pays de la Loire. En 2017, ce sont 11 MA représentant 9 des 13 nouvelles grandes régions qui se mobilisent pour réaliser des journées

de mobilisation et d'immersion dans les écoles, avec cette année encore le soutien du Crédit Mutuel. Ajoutons également de nombreuses autres initiatives telles que les 40 classes de Gennevilliers qui préparent « la ville rêvée des enfants » une maquette de 15 x 6 mètres en matières végétales initiée par la MA Ile de France, et d'autres initiatives comme celle de la Maison européenne de l'architecture Rhin Supérieur qui vient de terminer un mois de festivités d'architecture ;

- **Les résidences d'architectes** étaient expérimentées depuis 2010 en Basse-Normandie avec l'appui du ministère de la Culture à raison d'une ou deux par an. Dès la fin 2017, le RMA, avec l'appui de la Caisse des Dépôts, développera 10 nouvelles résidences d'architectes réparties aux quatre coins de France, pour la revitalisation des bourgs de Salviac (46), Vassy (14) et Picauville (50) ; des quartiers de Nantes (44), Tourcoing, Grand-Quevilly (76), des sites remarquables ou paysagers comme à Bonifacio (20), le parc de la Villeneuve à Grenoble (38) ou le petit Maroc à Saint-Nazaire (44). En 2017 une exemplarité est recherchée et en 2018 une récurrence est attendue.

- **La biennale du Réseau des maisons de l'architecture :** le grand carrefour et le foisonnement des croisements du Réseau, s'incarnent dans sa biennale. 2016, a vu naître à Nantes, le « Forum des MA » comme creuset de la réflexion sur la sensibilisation ainsi que les « tables rondes de l'industrie » lieux d'échanges avec les jeunes architectes en formation HMO, et nos partenaires. À Paris, en novembre 2018, le Réseau amplifiera ces grands moments en partenariat avec la Maison de l'architecture d'Ile de France, et les ENSA de la région ; la programmation de la prochaine biennale sera dévoilée dans un prochain numéro. ■

Dominique TESSIER

Conseiller national
Président du Réseau des maisons
de l'architecture



Les premières photos de l'édition 2017 des **Journées portes ouvertes des architectes**

